

Conseil Municipal du 25 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Votants : 25

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Muriel Limonta Verthier - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Pascal Valentin - Amélie Viallet

Excusés : Laurent Desbrini - Marie Latapie (pouvoir à Hervé Chenu) - Marie Martinod (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - André Pellicier (pouvoir à Georges Bouty) - Robert Traissard (pouvoir à Jacques Duc) - Xavier Urbain (pouvoir à Anne Le Mouëllic)

Absents : Franck Chenal - Charley Mingeon - Marie-Pierre Rebrassé

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 19 juillet 2024

Date de publication : 05 août 2024

Délibération n°2024-080 – Modification du tableau des effectifs - suppression et création de poste

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs,

Madame le Maire explique qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Elle expose à l'assemblée que les besoins des services scolaires et administratifs nécessitent d'ajuster les emplois afin, d'une part, de procéder aux recrutements nécessaires au maintien de l'effectif et d'autre part d'ajuster l'amplitude du service pour répondre à la demande croissante des usagers.

Par ailleurs, elle informe les membres de l'assemblée délibérante que quatre agents communaux peuvent prétendre à leur nomination dans le cadre d'emplois supérieur par la voie de la promotion interne.

Elle propose donc d'apporter la modification suivante au tableau des effectifs :

EMPLOIS SUPPRIMES			EMPLOIS CREES			Motif modification
Grade	Effectif	Durée hebdomadaire de service	Grade	Effectif	Durée hebdomadaire de service	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	35h	Adjoint administratif	1	35h	Modification de grade pour recrutement sur poste vacant

			Adjoint d'animation	I	25,12h	Création de poste suite redimensionnement service scolaire
ATSEM principal de 1ère classe	1	24,15h	ATSEM principal de 1ère classe	I	24,69h	Redimensionnement du poste en raison des besoins du service
Adjoint technique principal de 1ère classe	2	35h	Agents de maîtrise	2	35h	Postes existants, modification de grade suite promotion interne
Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	35h	Rédacteur	I	35h	Poste existant, modification de grade suite promotion interne
Agent de maîtrise	1	35h	Technicien	I	35h	Poste existant, modification de grade suite promotion interne

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide de modifier le tableau des emplois permanents de la commune ainsi que proposé ;**
- **Autorise Madame le Maire à procéder aux formalités administratives nécessaires à la nomination des agents sur les nouveaux postes créés ;**
- **Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024.**

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,
Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,
Anthony Destaing